

tribut ; — demande d'une intervention des troupes chinoises sur le territoire de Lang-Son, en 1878 ; — recherche de relations directes avec le Siam, en 1879 ; — traité commercial signé directement avec le gouvernement de Manille, en 1880 ; — envoi d'une lettre de vassalité du roi Tuduc à l'empereur de Chine, en 1880), le gouverneur de la Cochinchine fut autorisé à renforcer les garnisons de Hanoi et de Haiphong ; ici commence (25 mars 1882) la deuxième campagne du Tonkin avec le commandant Rivière : le 25 avril, il emportait de vive force la citadelle de Hanoi. Un an après (19 mai 1883), Rivière tombait, à cinq cents mètres du point où Garnier avait été tué, dans une surprise analogue. Mais, cette fois, au lieu de conclure un déplorable traité, la France envoya au Tonkin vingt mille hommes, le général Bouët, l'amiral Courbet, et M. Harmand, commissaire général chargé de la direction politique : « négociateur, administrateur et organisateur, représentant la pensée du gouvernement » (instructions officielles données à M. Harmand). A la suite de diverses opérations au Tonkin, du bombardement de Thuan-An, M. Harmand se rendit de sa personne à la cour de Hué, et lui imposa le traité du 25 août 1883, où étaient, sous la forme la plus expresse, définis les deux protectorats imposés à l'Annam et au Tonkin (1).

\*  
\* \*

Dans le Protectorat étroit assigné au Tonkin, triomphaient les idées personnelles de M. Harmand, les aspirations de la plupart des politiques coloniaux français, et, il

---

(1) Chap. v, Documents diplomatiques, n° XXI, page 242.